



SEINE BASSÉE

LA MISE EN EAU TEST DU SITE PILOTE SEINE BASSÉE : TOUT COMPRENDRE DE A À Z

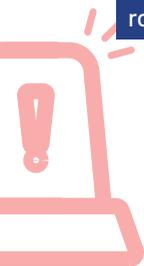
Après deux ans de travaux, le chantier du site pilote Seine Bassée touche à sa fin. Les équipes de Seine Grands Lacs, en coordination avec la Préfecture de Seine-et-Marne, préparent ainsi une nouvelle phase importante du projet, la mise en eau test du site.

Dernière étape indispensable avant sa mise en service effective, elle se décompose en sept phases, sur une durée d'environ six semaines.

1

48 HEURES AVANT : LA PRÉ-ALERTE

La Préfecture et Seine Grands Lacs alerteront les communes, les propriétaires, les exploitants et les autres acteurs concernés. Les procédures de sauvegarde de la faune (effarouchement, etc.) seront activées.



2

24 HEURES AVANT : L'ÉVACUATION DU SITE

La Préfecture et Seine Grands Lacs procéderont à l'ordre d'évacuation du site via leurs outils d'alerte respectifs (FR Alert, SMS, sirène sur véhicule, etc.). Les accès au site et au stationnement sur les parkings de l'entrée principale seront interdits, hormis pour la procédure d'évacuation.

3

LE REMPLISSAGE ET LE STOCKAGE À MI-HAUTEUR

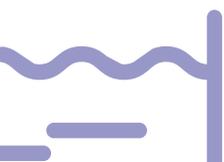
Dans un premier temps, le casier pilote sera rempli à mi-hauteur. Cette étape durera 1,5 jour. L'eau sera ensuite stockée pendant 14 jours. Durant cette période, Seine Grands Lacs procédera à divers contrôles : le fonctionnement de l'ensemble des systèmes et des ouvrages, la vérification des niveaux de la nappe...



4

LE REMPLISSAGE ET LE STOCKAGE À PLEINE HAUTEUR

Le casier sera ensuite rempli à pleine hauteur. Cela prendra 1,5 jour. Puis les eaux seront stockées pendant 14 jours. Seine Grands Lacs poursuivra alors ses contrôles.



5

LA VIDANGE

Après vérification des consignes relatives à la restitution du volume d'eau stocké, la vidange du casier s'effectuera en une seule phase, avec un débit de 21 m³/s.

6

LA POST-VIDANGE

Avant toute réouverture du site, une inspection des terrains sera réalisée, avec l'appui des autorités et services concernés. Seine Grands Lacs organisera des opérations de nettoyage et de réparation pour permettre la remise en état du site dans les plus brefs délais.

7

LA RÉOUVERTURE DU SITE

À l'issue des différents contrôles, et si ceux-ci sont conformes, le site sera de nouveau ouvert aux propriétaires et usagers.



Dès la phase 2, un Poste de Commandement Opérationnel sera activé sur site. Il sera dirigé par un membre du corps préfectoral et regroupera l'ensemble des acteurs compétents dans la gestion de la mise en eau test. Un plan ORSEC de site qui définit les missions des différents acteurs lors du fonctionnement du site pilote sera également testé.

Par ailleurs, durant toute la durée de l'opération, un contrôle du niveau de l'eau de la nappe souterraine dans les communes situées à proximité sera assuré grâce à la surveillance périodique des piézomètres extérieurs au site pilote. Il s'agira ainsi de vérifier la bonne efficacité des stations de pompage de la nappe.

Durant toute la procédure de mise en eau test, tout chemin sera interdit d'accès, dont le chemin en crête de digue, sauf accréditation Seine Grands Lacs.

Des questions sur la mise en eau test ?

>> eptb@seinegrandslacs.fr



seinebassee.fr



Avec le soutien
financier de :



**Métropole
du Grand Paris**